

## A N G L E T E R R E.

LONDRES ( le 18 Avril. ) Hier, le Roi étant en son conseil, il a été résolu d'exécuter la menace, que le chevalier York, ambassadeur du Roi à la Haïe, avoit faite, par son mémoire du 21 Mars, à la république des Provinces-unies, au cas qu'elle ne donnât point dans le terme prescrit de trois semaines (échu le 13 de ce mois) une réponse satisfaisante concernant le secours réclamé, & d'user par conséquent envers le pavillon hollandois des droits, que la Grande-Bretagne croit lui appartenir à l'égard des neutres non privilégiés en tems de guerre. Cette résolution vient d'être publiée aujourd'hui, dans la gazette de la cour, en ces termes.

A la cour à ST. JAMES, le 17 Avril 1780,  
le Roi présent en conseil.

*Depuis que la Grande-Bretagne a été entraînée dans une guerre involontaire contre la France & l'Espagne, l'ambassadeur du Roi auprès des Etats-généraux des Provinces-unies a remis plusieurs mémoires, pour réclamer les secours stipulés par les traités: ces représentations, quoique réitérées de la manière la plus pressante par le mémoire du 21 Mars, sont restées sans réponse; & L. H. P. n'ont point manifesté l'intention d'y souscrire. En différant ainsi de remplir les engagements les plus positifs, elles désertent l'alliance qui a subsisté si long-tems entre la couronne de la*